

Heurs et malheurs de l'Urssaf

PAR PASCALE FABRE, DIRECTRICE DES AFFAIRES SOCIALES

À quand un régime social qui redonne confiance ?

Si la concertation sociale ouverte en 2018 sous l'égide du ministère de la Culture a permis des avancées, et notamment sur la définition des revenus accessoires, force est de constater que le régime social des auteurs et autrices n'est pas un long fleuve tranquille.

La grande réforme annoncée du régime de protection sociale des auteurs, qui est entrée en vigueur en 2019 avec le transfert de la collecte des cotisations de sécurité sociale de l'Agessa/MDA vers l'Urssaf, ne se traduit pas par une simplification administrative.

Les premiers pas des auteurs dans le monde de l'Urssaf sont pour nombre d'entre eux semés d'embûches.

Heureux celles et ceux qui ont reçu leurs codes de connexion pour activer leur compte Urssaf.

Heureux celles et ceux qui n'ont pas reçu de numéro Siret par erreur alors qu'ils déclarent tous leurs revenus en traitements et salaire.

Heureux celles et ceux qui ont pu contacter un conseiller de l'Urssaf Limousin pour résoudre leur problème.

Heureux les pluriactifs (cumul d'activité d'auteur et d'auto-entrepreneur) qui n'ont rencontré aucune difficulté pour ouvrir leur espace personnel.

Heureux celles et ceux qui ont dû prendre leur bâton de pèlerin pour récupérer leur certificat de précompte auprès de multiples éditeurs, producteurs, pour justifier des cotisations précomptées sur leurs revenus. Alors même que l'Urssaf

dispose de ces éléments au travers des déclarations réalisées par les producteurs et les éditeurs.

Heureux celles et ceux qui ont validé une déclaration pré-remplie avec les bonnes données déclarées par leurs éditeurs, producteurs, sociétés d'auteurs.

Heureux celles et ceux dont tous les revenus d'auteur sont précomptés (cotisations prélevées à la source) et qui n'ont pas reçu d'appel de cotisation.

Heureux les retraités à qui l'on demande d'établir une déclara-

tion de revenus qui ne leur ouvrira pourtant aucun droit supplémentaire à la retraite.

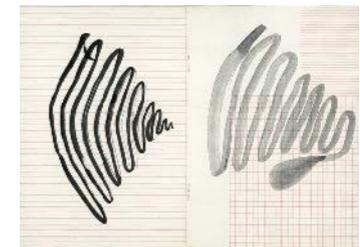
Heureux enfin, celles et ceux qui comprennent pourquoi les données sur les salaires cotisés ne remontent pas automatiquement dans les déclarations.

Les bugs, la complexité, la nécessité pour les auteurs de déclarer leurs revenus, parfois à trois reprises, à différents organismes – aux impôts, à l'Urssaf, à l'Ircec (pour la retraite complémentaire) –, autant d'éléments d'incompréhension qui créent de la confusion et font perdre

confiance. Pourtant l'Urssaf a montré qu'elle savait faire simple et efficace pour d'autres professions. Manque de connaissance ou de volonté politique, ici, d'y mettre les moyens qui s'imposent ?

Les auteurs et autrices attendent mieux d'un organisme présenté comme un progrès dans l'accompagnement efficace de leurs déclarations sociales.

À quand des lendemains heureux ?



dessin Catherine Zask